



## Assemblée générale

Documents officiels

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

**1441**<sup>e</sup> séance

Lundi 27 février 1995, à 10 h 30  
New York

*La séance est ouverte à 11 heures.*

### Ouverture de la session par le représentant du Secrétaire général

**M. de Soto** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la session de 1995 du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

C'est pour moi un honneur et un plaisir que d'ouvrir cette séance en présence du Premier Ministre de la Grenade.

### Déclaration du Secrétaire général

**M. de Soto**, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais, pour commencer, lire une déclaration qui devait être prononcée par le Secrétaire général qui, étant absent du Siège, n'a pu assister à la présente réunion.

« Cette session du Comité spécial s'ouvre à un moment historique. Aujourd'hui, si on jette un coup d'oeil en arrière, on se rend compte que les succès remportés ont été nombreux. Mais nous devons aussi nous préparer à relever les défis nouveaux et différents de l'avenir.

Cette année marque le cinquantième anniversaire des Nations Unies. Cela fait aussi 35 ans qu'a été

adoptée la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. L'année qui a suivi son adoption — en 1961 —, le Comité spécial a été créé, avec pour mission de veiller à l'application de cette résolution historique.

La décolonisation a été l'un des principaux objectifs des Nations Unies depuis leur création. La Déclaration a constitué un jalon sur la voie de la décolonisation. En un laps de temps remarquablement court, les Nations Unies ont joué un rôle important dans l'accession d'un grand nombre de pays ainsi que de millions et de millions de gens à l'indépendance, processus auquel le Comité spécial a énormément contribué.

La décolonisation n'est pas encore complètement achevée. J'évoquerai dans quelques instants certaines des questions encore inscrites à notre ordre du jour. Mais s'il y a quelque chose qui mérite d'être célébrée au moment où le monde fête le cinquantième anniversaire des Nations Unies, c'est bien les succès que nous avons remportés dans le domaine de la décolonisation. Le processus de décolonisation est l'une des grandes réalisations de notre organisation et de notre siècle. C'est donc avec un sentiment du devoir accompli et de reconnaissance envers les membres, passés et présents, du Comité spécial, que je me présente devant vous aujourd'hui.

Il y a 50 ans, la Charte a été signée par 51 pays. Depuis lors, 134 autres pays — dont plusieurs d'anciennes colonies — ont été admis à l'Organisation. Les États qui sont entrés à l'Organisation après avoir conquis leur indépendance ont contribué à faire en sorte que les questions de développement socio-économique et de commerce international y soient dûment examinées. Aujourd'hui, par exemple, on s'accorde généralement à reconnaître que les efforts faits par l'Organisation pour consolider la paix, la stabilité et la sécurité ne doivent pas seulement consister à faire face aux menaces militaires. Il lui faut aussi s'attaquer à la pauvreté, à la maladie, à la famine, à l'oppression, ainsi qu'aux problèmes de droits de l'homme et de démocratie.

La pays nouvellement indépendants ont aidé à rendre l'Organisation plus universelle, plus légitime et, partant, plus efficace.

Le 15 décembre 1994, j'ai eu l'honneur d'admettre à l'Organisation la République des Palaos, qui en est devenue le 185e Membre. Je suis particulièrement fier d'avoir admis à l'Organisation un ancien territoire sous tutelle des Nations Unies.

Si nous avons tout lieu de célébrer les succès passés de l'Organisation dans le domaine de la décolonisation, nous devons toutefois continuer de travailler car il reste d'importants défis à relever. Un certain nombre de territoires n'ont toujours pas exercé leur droit à l'autodétermination. C'est pourquoi les Nations Unies ne doivent laisser passer aucune occasion de nouer et de maintenir le contact avec les territoires non autonomes, processus dans lequel la coopération des puissances administrantes continuera d'être essentielle.

Le Comité spécial devrait également continuer à encourager les représentants des territoires non autonomes à exprimer librement leur volonté et à participer à ses délibérations.

Notre démarche à l'égard des territoires non autonomes restants doit être novatrice. Elle doit être soigneusement adaptée à leurs besoins et à leur situation géographique propres. Je ne doute pas que le Comité continuera de tenir compte de ces facteurs et de l'évolution rapide de la situation politique dans le monde.

Il est évident que la coopération des puissances administrantes continuera d'être nécessaire jusqu'à ce

que le processus de décolonisation soit achevé. Je suis certain que les Nations Unies peuvent continuer à compter sur elles pour leur fournir des informations sur les territoires restants.

L'expérience a montré que l'exercice du droit à l'autodétermination est facilité par le développement économique et social. Nombre des territoires non autonomes restants sont petits en taille et en population. Ils subissent les effets négatifs de facteurs tels que des marchés intérieurs limités, une forte dépendance des importations, le manque de ressources naturelles et la vulnérabilité aux catastrophes naturelles telles que les ouragans et les tremblements de terre.

Je suis conscient qu'une aide considérable est fournie aux territoires non autonomes par les puissances administrantes, les institutions spécialisées et les organes du système des Nations Unies ainsi que par diverses organisations régionales. Mais je demande instamment à toutes ces institutions de concevoir des programmes spéciaux d'assistance économique et sociale pour les territoires en question. L'objectif doit être d'en améliorer les infrastructures et les conditions socio-économiques et en matière d'enseignement et, partant, le niveau de vie des habitants.

Dans le cas du Sahara occidental, l'Assemblée générale a adopté, à sa quarante-neuvième session, une résolution par consensus, qui prenait note de la résolution 907 (1994) du Conseil de sécurité et de mon rapport en la matière. Elle réaffirmait également l'objectif d'un référendum libre, équitable et impartial pour le peuple du Sahara occidental.

Le Conseil de sécurité, qui reste saisi de la question, suit de près l'application du plan de règlement. Sur le terrain, le processus d'identification est en cours. J'ai présenté un rapport au Conseil à ce sujet le 14 décembre 1994. J'ai exprimé l'espoir que les progrès obtenus d'ici au 31 mars 1995 seront suffisants pour que je puisse confirmer le calendrier que j'ai proposé. Cela aboutirait à l'organisation d'un référendum en octobre 1995.

La décolonisation, sous les auspices de l'ONU, entre maintenant dans sa phase finale. En 1988, l'Assemblée générale a proclamé les années 1990 à 2000 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Ce n'est pas un objectif irréaliste, mais des défis importants nous attendent; le Comité spécial doit encore s'acquitter de tâches importantes. Le plan

d'action adopté par l'Assemblée générale pour la mise en oeuvre de la Décennie internationale constituée à la fois un cadre d'action et un instrument permettant d'évaluer les progrès réalisés.

Nous saluons le soutien qui nous est accordé à cet égard par tous les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, les organisations non gouvernementales et les médias.

Le Comité peut compter sur ma pleine coopération dans ses efforts. Ensemble nous atteindrons l'objectif de l'Assemblée générale qui est de mettre fin aux situations coloniales d'ici à l'an 2000.»

Ainsi se termine le message du Secrétaire général.

De nouvelles fonctions m'ayant été attribuées au Secrétariat, qui comprennent les travaux de ce comité, je voudrais continuer d'offrir personnellement mon aide, comme je l'ai déjà fait à titre privé, aux membres du Bureau sortants et nouveaux.

### Élection du Bureau

**M. de Soto** (Sous-Secrétaire général aux affaires politiques) (*interprétation de l'anglais*) : Je crois comprendre que les membres du Comité sont convenus de nommer membres du Bureau pour l'année en cours les représentants suivants : l'Ambassadeur Eugene M. Pursoo, de la Grenade, en tant que Président du Comité, et M. Farouk Al-Attar, de la République arabe syrienne, en tant que Rapporteur.

Je déclare en conséquence ces représentants élus à l'unanimité.

Je crois comprendre que le Comité procédera à l'élection de ses vice-présidents dès que les consultations à ce sujet seront terminées.

Je voudrais, Monsieur le Président, vous féliciter chaleureusement et féliciter également le Rapporteur. J'attends avec impatience de coopérer étroitement avec tous les membres du Comité dans les mois à venir.

J'invite l'Ambassadeur Pursoo et M. Al-Attar à prendre place à la tribune.

*M. Pursoo (Grenade) assume la présidence.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des membres du Comité spécial, je vous remercie vivement, Monsieur le Sous-Secrétaire général, d'avoir pris la parole devant cet organe au nom du Secrétaire général. Nous sommes fiers de voir que les efforts inlassables déployés par le Comité ont contribué, dans une grande mesure, à l'augmentation du nombre des Membres de l'ONU, qui est ainsi devenue véritablement universelle. Je tiens également à dire au Secrétaire général, par votre intermédiaire, que les membres du Comité le remercient de l'appui et de l'attachement qu'il continue de manifester à la cause de la décolonisation et se réjouissent par avance de continuer à coopérer étroitement avec lui pour atteindre notre objectif commun.

J'exprime mes sincères remerciements et ma profonde gratitude aux membres du Comité pour la confiance qu'ils ont placée en moi et en mon pays en m'élisant à la présidence de cet organe très important. Je tiens à assurer le Comité de mon attachement et de celui de mon pays à la cause de la décolonisation. Je ferai tout mon possible pour permettre au Comité de s'acquitter avec succès de son mandat et je compte sur l'appui, la participation active et l'expérience de ses membres pour m'aider à m'acquitter de cette mission très importante.

Au moment où notre comité commence sa session de 1995, le monde célèbre le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. L'attention universelle se concentre sur tous les domaines d'activité de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale rend hommage à l'ONU pour les résultats auxquels elle a abouti dans le domaine de la décolonisation, et se déclare décidée à entrer dans le XXI<sup>e</sup> siècle libérée du colonialisme. Faisons de notre mieux pour répondre à cette attente en continuant de nous acquitter de notre mandat avec constance et sagesse. Cette année, qui marque aussi le trente-cinquième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ouvrira une ère nouvelle dans la lutte que mènent les peuples pour exercer leur droit à l'autodétermination et à la liberté.

Le Comité continuera d'examiner de façon approfondie la situation politique, économique, sociale et dans le domaine de l'enseignement dans les territoires non autonomes restants afin d'aider les populations de ces territoires à réaliser des progrès sur la voie de l'autodétermination et à créer les conditions requises pour exercer leur droit à l'autodétermination. Nous accorderons une attention spéciale aux problèmes susceptibles d'entraver l'application intégrale des résolutions 1514 (XV) et 1541 (XV) de l'Assemblée générale.

rale. Nous essaierons d'identifier ces problèmes et d'y trouver des solutions appropriées. Nous ferons tout notre possible pour veiller à ce que les intérêts des peuples des territoires non autonomes soient préservés et que leur évolution vers leur capacité de s'administrer eux-mêmes soit conforme à leurs désirs librement exprimés.

Le Comité spécial sait pertinemment que l'acte d'autodétermination peut avoir des résultats multiples. Dans certains cas, l'indépendance peut être le résultat préféré. Dans d'autres, et conformément à la résolution 1541 (XV), la population d'un territoire non autonome peut décider d'opter pour une formule de libre association parce qu'elle peut tirer avantage de ses liens avec l'Autorité administrante pour améliorer sa situation économique.

Le Comité maintiendra ses contacts avec les représentants des territoires non autonomes. Nous encouragerons ces représentants à coopérer avec le Comité pour aider ses membres à évaluer et à satisfaire les besoins des peuples de ces territoires.

Les relations entre le Comité et les puissances administrantes continuent d'avoir une importance primordiale. Nous tenons à réaffirmer que nous demeurons disposés à coopérer avec toutes les puissances administrantes en visant un seul objectif : défendre les intérêts des populations des territoires non autonomes, conformément à une interprétation stricte de notre mandat.

Notre tâche serait beaucoup plus facile si toutes les Puissances administrantes nous fournissaient l'information voulue et acceptaient de participer à nos débats. Dans ce contexte, j'aimerais appeler, au nom du Comité, les puissances administrantes à faciliter l'envoi de missions de visite dans les territoires qu'elles administrent, qui est le meilleur moyen de déterminer les souhaits et les aspirations légitimes des populations.

Je saisis cette occasion pour exprimer au Gouvernement de la Nouvelle-Zélande, Puissance administrante des Tokélaou, la reconnaissance du Comité pour sa coopération indéfectible. La Mission de visite du Comité aux Tokélaou l'an dernier a pu obtenir une information de première main quant aux vues et souhaits de la population de ce territoire eu égard à son futur statut politique et a présenté un rapport détaillé qui a été adopté à l'unanimité par le Comité. Je suis très heureux de noter que la Mission n'a en rien perturbé les rapports existant entre la population des Tokélaou et la Puissance administrante et a plutôt contribué à les améliorer, et que ses conclusions et recommandations reflètent

fidèlement les véritables souhaits de la population des Tokélaou.

Le Comité continuera à faire de son mieux pour évaluer de manière réaliste la situation dans les territoires non autonomes et leurs besoins spécifiques et, à cette fin, favorisera l'exercice du droit à l'autodétermination de ces territoires dans le cadre des contraintes imposées par leur situation particulière. Cela exigera de nouvelles solutions appropriées, définies en consultations étroites avec les puissances administrantes et les représentants des populations des territoires.

Les derniers territoires non autonomes ont besoin de la coopération et de l'aide constantes de la communauté internationale pour pouvoir relever les défis qui les attendent. L'aide économique et sociale apportée par les institutions spécialisées et les organismes internationaux du système des Nations Unies doit être accrue et redéfinie afin que soient créés des programmes d'aide spéciaux destinés à ces territoires, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, comme leur faible superficie et leur population réduite, de leur éloignement, de leurs ressources et de leurs marchés intérieurs limités, de leur dépendance à l'égard des importations et de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles et aux risques écologiques.

Il est clair qu'un travail important nous attend. Je suis certain que, s'il peut compter sur le dévouement dont ont toujours fait preuve les membres du Comité, la participation et l'appui des représentants légitimes des populations des territoires non autonomes et la nécessaire coopération des puissances administrantes, le Comité spécial atteindra les objectifs fixés dans le Plan d'action pour la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme et sera en mesure d'inaugurer un nouveau millénaire exempt de tout colonialisme.

Pour terminer, dans le cadre des responsabilités qui incombent au Président du Comité spécial, je souhaite la bienvenue et présente mes félicitations à notre Rapporteur, M. Farouk Al-Attar, de la République arabe syrienne. Je tiens aussi à féliciter le secrétariat du Comité pour son travail consciencieux accompli au service de la décolonisation depuis la création du Comité. Je compte sur la coopération pleine et active du Bureau et sur l'appui constant du secrétariat dont la contribution permettra au Comité spécial de mener sa tâche à bien cette année.

Avant de passer au point suivant inscrit à notre ordre du jour, j'aimerais dire à nouveau que le Comité remercie sincèrement le Sous-Secrétaire général d'avoir ouvert la

session de 1995 du Comité et prononcé la très importante déclaration du Secrétaire général en son nom.

### **Organisation des travaux (A/AC.109/L.1827 et L.1828)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Comité sont saisis du document A/AC.109/L.1827, qui contient une note du Secrétaire général, dans laquelle il appelle l'attention des membres du Comité sur les résolutions et les décisions qui s'appliquent à nos travaux pour 1995.

Les membres du Comité sont également saisis d'une note que j'ai préparée, figurant dans le document A/AC.109/L.1828, qui comprend des suggestions sur la manière dont le Comité peut souhaiter organiser ses travaux pour l'année.

**M. Yuliantoro** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence du Comité et assurer les autres membres du Bureau et vous-même de notre coopération dans l'exécution des tâches qui nous reviennent.

Permettez-moi aussi d'exprimer, au nom de la délégation indonésienne, notre reconnaissance à l'Ambassadeur Remírez de Esténoz Barciela, de Cuba, pour la manière impartiale et efficace dont il a dirigé les travaux du Comité spécial au cours de la session précédente. Ses qualités de dirigeant et son expérience ont aidé le Comité à achever ses travaux avec succès. Nous avons tous appris à admirer ses talents de diplomate et les qualités personnelles uniques qu'il a mises au service du Comité spécial alors même qu'il se préparait à quitter l'ONU et New York. Je lui souhaite bonne chance et plein succès dans toutes ses futures entreprises.

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour du Comité spécial, ma délégation ne peut qu'exprimer ses regrets au sujet de l'inclusion de la prétendue question du Timor oriental. Notre position est bien connue et j'affirmerai simplement que le peuple du Timor oriental a déjà exercé son droit à l'autodétermination de manière conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, notamment les résolutions 1514 (XV), 1541 (XV) et 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, ce qui a mis fin au statut colonial de l'ancien territoire.

Il est incontestable que, près de 20 ans après l'intégration, le peuple de la province a accompli des progrès tangibles et fondamentaux dans tous les aspects de sa vie. S'opposer à l'intégration revient à faire fi de la décision qu'a

prise le peuple du Timor oriental de réaliser sa liberté et son indépendance par l'intermédiaire de l'unité avec l'Indonésie. Seul l'appui à l'intégration peut permettre d'assurer le bien-être du peuple du Timor oriental et la réalisation de ses aspirations.

Nous aimerions aussi rappeler au Comité que, depuis 1976, le peuple timorais a librement participé à plusieurs élections, aux plans national et local. Il est clair qu'il s'agit là d'une réaffirmation du désir et de la volonté du peuple timorais de disposer des mêmes droits et avantages garantis à tous les citoyens du pays par la Constitution indonésienne. Le Timor oriental a donc cessé de constituer une question d'autodétermination ou de décolonisation et il n'est pas justifié que le Comité lui consacre encore une partie de son temps.

De plus, l'inclusion de la situation dans le programme de travail et les débats du Comité spécial ne peut servir quelque fin que ce soit. Ma délégation rejette donc l'inclusion de cette question et demande que son opposition à cette inclusion soit consignée dans le procès-verbal de cette séance du Comité spécial.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie pour les aimables paroles de félicitation qu'il a exprimées pour mon accession à la présidence, et je voudrais l'assurer que ses réserves seront intégralement consignées dans le procès-verbal de la présente séance.

Je donne la parole au représentant du Portugal.

**M. Catarino** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de cet important comité, et de féliciter M. Farouk Al-Attar de son élection en qualité de Rapporteur.

Je tiens à dire également que nous apprécions la présence parmi nous de S. E. le Premier Ministre de la Grenade, à qui je présente nos salutations. Sa présence ici témoigne de l'importance qu'attache son gouvernement aux travaux de cet important comité ainsi qu'aux questions de décolonisation.

Je n'avais pas l'intention d'intervenir, mais je ne peux laisser passer les propos du représentant de l'Indonésie sur le Timor oriental sans faire certaines observations.

Nous ne voyons pas comment l'Indonésie peut affirmer que le Timor oriental a cessé d'être une question de

décolonisation ou d'autodétermination et que cette question ne devrait pas figurer à l'ordre du jour du Comité. La question est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et du Comité spécial. Le Conseil de sécurité demeure saisi de cette question depuis décembre 1975. Il est clair que l'ONU ne reconnaît pas le processus de décolonisation comme ayant été achevé.

Le représentant de l'Indonésie a affirmé que le peuple du Timor oriental avait déjà exercé son droit à l'autodétermination. Comme je l'ai déjà dit, les Nations Unies et la communauté internationale n'ont jamais reconnu le processus de décolonisation du Timor oriental comme ayant été achevé. En outre, à ce jour, l'Indonésie ne s'est pas conformée aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Portugal a toujours dit qu'il n'avait aucune revendication de souveraineté sur le territoire du Timor oriental, mais que, en tant que Puissance administrante du territoire non autonome du Timor oriental, et dans le cadre de l'exercice de ses responsabilités, il défend et continuera de défendre les droits du peuple timorais, à l'égard duquel il a des obligations morales, historiques et juridiques.

Comme on le sait, des pourparlers sont en cours, sous les auspices du Secrétaire général, en vue d'aboutir à un règlement juste, global et internationalement acceptable de la question. Le Portugal est activement engagé dans ces pourparlers, et nous espérons sincèrement que des progrès pourront être faits. Nous sommes favorables à tout règlement fondé sur l'expression de la libre volonté du peuple du Timor oriental qui soit acceptable pour la communauté internationale. Le Portugal souhaite au peuple timorais de pouvoir vivre en paix, dans l'harmonie et la liberté.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal pour ses félicitations adressées au Premier Ministre de mon pays et à moi-même. Je voudrais l'assurer que ses réserves seront intégralement consignées dans le procès-verbal de cette séance.

**M. Yuliantoro** (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de répondre brièvement. Dans la déclaration qu'elle a faite au Comité spécial le 14 juillet 1994, la délégation indonésienne avait indiqué que toute question non résolue relative au Timor oriental devrait être examinée dans le cadre du dialogue en cours entre l'Indonésie et le Portugal, sous les auspices du Secrétaire général. Qu'il me soit permis de redire que l'Indonésie est pleinement engagée dans la recherche d'une solution juste, globale et internationalement acceptable de la question.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : S'agissant de la suggestion figurant au paragraphe 1 de la «Note du Président» (A/AC.109/L.1828), il semble que les membres sont d'accord pour que le Comité maintienne son Groupe de travail et le Sous-Comité des petits territoires, des pétitions, de l'information et de l'assistance. Si je n'entends pas d'objection, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Selon les indications que j'ai reçues, je crois comprendre que les membres sont d'accord pour que l'Ambassadeur Utula Utuoc Samana, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, assume les fonctions de Président du Sous-Comité et que Mlle Cecilia Mackenna, du Chili, assume celles de Vice-Présidente et de Rapporteur.

En l'absence de toute indication contraire, je considérerai que le Comité accepte ces propositions.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Les paragraphes 2 et 3 de la «Note du Président» ont trait à la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour et à la marche à suivre pour les examiner. On constatera que la plupart des suggestions qu'ils comportent sont fondées sur des opinions exprimées lors de la session de l'an dernier, ce qui, je pense, nous permettra de nous acquitter efficacement de notre tâche cette année.

En l'absence d'autres commentaires sur cette question, je considérerai que les membres acceptent ces suggestions, étant entendu que des modifications pourront toujours être apportées à notre manière de procéder si les circonstances l'exigent.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais rappeler aux membres du Comité que, conformément au programme des réunions pour l'année approuvé par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 49/221, et aux recommandations du Bureau en date du 30 janvier 1995, le Sous-Comité doit se réunir en mai pour achever l'étude des points qui lui sont renvoyés pour examen et rapport. Je voudrais demander au Sous-Comité d'utiliser au mieux le temps limité dont il dispose.

Les membres du Comité se souviendront que ces quatre dernières années, le Comité a constitué un Groupe de

travail à composition non limitée, chargé de faire des recommandations sur la manière d'améliorer l'efficacité de ses travaux compte tenu de l'évolution de la situation dans les territoires non autonomes. Comme le Comité le sait, certaines recommandations du Groupe de travail ont été adoptées par le Comité, qui lui ont permis d'adopter certaines réformes. Gardant cela à l'esprit, et si les membres sont d'accord, je voudrais suggérer que le Groupe de travail continue d'étudier les moyens d'accélérer l'exécution du mandat du Comité et de formuler les recommandations appropriées à cet effet.

Si je n'entends pas de commentaires, je considérerai que le Comité approuve ma suggestion.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Comité tiendra une session d'été pour achever ses travaux. Nous tiendrons également des séances plénières chaque fois que nécessaire pour prendre officiellement des décisions sur un certain nombre de questions.

Comme par le passé, j'ai l'intention de continuer à tenir des consultations informelles avec les membres du Comité et d'autres parties concernées sur un certain nombre de questions pendantes. J'espère que ces consultations faciliteront considérablement nos travaux lorsque le moment sera venu de commencer nos séances d'été. Comme approuvé par l'Assemblée générale, et afin de donner au Secrétariat et au Rapporteur suffisamment de temps pour préparer le rapport du Comité à l'Assemblée générale, nous tiendrons ces séances plénières en juillet et nous terminerons nos travaux avant la fin de ce mois-là.

Comme les membres le savent, le Comité examine chaque année les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour réduire ses besoins en documentation. Compte tenu des progrès importants accomplis jusqu'ici à cet égard, je voudrais demander aux membres de continuer à coopérer pleinement aux efforts de l'Organisation.

Je voudrais ici attirer l'attention des membres sur les paragraphes 8 à 10 de ma Note, concernant l'utilisation des ressources des services de conférence. Comme indiqué dans cette Note, à sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a dérogé aux dispositions des articles 67 et 108 de son règlement intérieur pour permettre l'ouverture des séances et le déroulement du débat sans que soit imposé le quorum prévu par ces articles. J'ai donc l'intention d'ouvrir les séances du Comité à l'heure prévue, pour utiliser de manière optimale les services mis à la disposition du Comi-

té. Je suis sûr de pouvoir compter sur toute la coopération de tous les membres à cet égard.

En ce qui concerne les invitations à participer à des réunions ou autres événements adressées au Comité, je suggère que le Comité m'autorise à tenir des consultations, selon que de besoin, concernant sa participation ou non-participation à ces réunions et autres événements et concernant le niveau de représentation si de telles invitations sont acceptées.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : La séance de ce matin touche à sa fin, mais je voudrais saisir cette occasion pour dire combien je suis honoré que le Premier Ministre de mon pays, malgré son emploi du temps chargé, ait pris le temps de rendre visite au Comité aujourd'hui où j'ai été élu au poste de président. Je l'en remercie infiniment.

**M. Seniloli** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je voudrais avant tout souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Grenade et le remercier de nous honorer de sa présence ce matin, à l'occasion de votre élection.

Deuxièmement, permettez-moi de vous féliciter de votre élection à la présidence du Comité. Je voudrais vous assurer de notre appui et de notre coopération aux travaux dont s'acquittera le Comité cette année. Je voudrais également féliciter sincèrement M. Al-Attar qui, une fois encore, a été élu Rapporteur.

En outre, j'aimerais adresser mes plus sincères félicitations à l'Ambassadeur Samana, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui présidera le Sous-Comité. Nous l'assurons de notre appui et de notre coopération aux cours des travaux de cet organe.

**M. Samana** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de vous féliciter très sincèrement de votre élection à la présidence du Comité des Vingt-Quatre. Ma délégation voudrait également adresser ses félicitations à M. Al-Attar qui a été élu Rapporteur du Comité.

La présence ici du Premier Ministre de la Grenade montre une fois encore l'importance que l'on attache à ce comité. Nous tenons à le remercier de sa présence et lui souhaitons plein succès dans l'exercice de ses hautes responsabilités.

Monsieur le Président, vous assumez la présidence du Comité à un moment très important des travaux de l'Organisation des Nations Unies qui se prépare à commémorer son cinquantième anniversaire. Ma délégation est convaincue que, grâce à vos capacités de dirigeant et à vos talents de diplomate, les travaux de ce comité important seront couronnés de succès. Vous pouvez compter sur notre plein appui.

Il est, en tout cas, un domaine des travaux entrepris par les Nations Unies où l'Organisation peut être fière de ses résultats : c'est celui de la décolonisation. Le rôle que les Nations Unies ont joué en aidant, en guidant et en appuyant le processus de décolonisation constitue l'une des réalisations les plus importantes et les plus cruciales de l'histoire de l'humanité. Au moment où nous célébrons l'existence et le rôle de l'Organisation des Nations Unies au cours des 50 dernières années et où nos regards se tournent vers les décennies à venir, nous pouvons le faire avec confiance et détermination au vu des réalisations positives des Nations Unies face aux problèmes toujours plus nombreux auxquels le monde est en butte et aux tâches et difficultés énormes qui nous attendent.

Ceux qui ont joué un rôle dirigeant, au cours des décennies écoulées, ont montré beaucoup de courage, de sagesse et de ténacité en défendant la paix et l'unité au niveau mondial envers et contre tout, malgré les effets dévastateurs des guerres et les incertitudes. Ils ont façonné de nouvelles perspectives et de nouvelles institutions pour bâtir un monde meilleur dont nous avons hérité. Notre génération, qui dispose des avantages que représentent les avancées de la technologie et du savoir-faire ainsi que de capacités et de ressources institutionnelles accrues, doit aussi faire preuve d'un sens accru des responsabilités pour aller de l'avant et continuer de lutter contre la pauvreté, le sous-développement, la discrimination et l'injustice. Voilà un défi considérable à relever.

Le Comité aura donc besoin de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat, à mesure que nous nous rapprochons de la fin de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme d'ici à l'an 2000. C'est en cette phase finale de nos travaux que nous devons concentrer nos efforts pour nous acquitter plus efficacement des responsabilités qui nous ont été confiées par la communauté internationale et pour répondre aux aspirations et aux souhaits de ceux qui se trouvent toujours sous administration coloniale et, bien sûr, conformément à la Charte des Nations Unies.

Pour illustrer les travaux de décolonisation dans la région du Pacifique Sud, je dois souligner que les communautés isolées du Pacifique Sud, dont les économies sont vulnérables à des facteurs qui échappent à leur contrôle, exigent une attention particulière et des procédures constitutionnelles novatrices adaptées à leur situation géographique, économique et politique particulière.

Ces petites colonies insulaires — voire certains États indépendants — ont leur manière à elles de s'engager dans le processus d'établissement de leur constitution qui n'est pas toujours conforme à la notion de pleine autodétermination propre aux Nations Unies. Ces entités exigent que des arrangements institutionnels soient conclus avec les organes appropriés des Nations Unies pour répondre à leurs besoins en matière de développement. Le travail du Comité spécial doit donc se fonder sur des connaissances spécialisées dans ce domaine pour aider le Secrétariat à s'acquitter de son mandat avant la fin de la décennie et après.

Nous appuyons donc, Monsieur le Président, l'idée que vous vous faites de l'importance et de la continuité de ce travail et de ce qu'il implique, et nous prenons également note de la déclaration du Secrétaire général.

Monsieur le Président, la Papouasie-Nouvelle-Guinée tient à vous manifester son appui, de même qu'elle appuie les autres membres du Bureau et les travaux du Comité en général.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée des paroles chaleureuses de bienvenue et des bons voeux qu'il a adressés au Premier Ministre de mon pays. Je le remercie également des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

Je saisis cette occasion pour le féliciter de son élection à la présidence du Sous-Comité.

**M. Bangura** (Sierra Leone) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de saluer S. E. le Premier Ministre de la Grenade, qui nous fait l'honneur d'être des nôtres ce matin. Sa présence en dit long sur l'importance qu'il attache au travail du Comité spécial.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis aussi de vous féliciter et de féliciter le Rapporteur, M. Al-Attar, de vos élections respectives. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, que vous pouvez compter sur l'engagement indéfectible de la délégation de la Sierra Leone à la défense de la cause de la décolonisation. Au fil des années, la Sierra

Leone, avec détermination et confiance, a toujours été aux côtés de ceux qui n'ont cessé de lutter pour cette cause, qui n'a rien perdu de son importance.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur notre coopération et notre appui dans l'exercice de vos responsabilités.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Représentant permanent de la Sierra Leone des paroles de bienvenue qu'il a eues pour mon Premier Ministre et des félicitations qu'il m'a adressées. Je remercie également son pays de son appui présent et futur au Comité.

**M. Larrain** (Chili) (*interprétation de l'espagnol*) : Je voudrais tout d'abord saluer la présence parmi nous aujourd'hui de l'éminent Premier Ministre de la Grenade. Sa présence ici est vraiment un honneur qu'il nous fait qui vient renforcer et dynamiser les travaux du Comité. Je tiens aussi à vous féliciter, Monsieur le Président, et à féliciter M. Farouk Al-Attar et M. Samana de vos élections respectives.

Au nom de Mlle Cecilia Mackenna, membre de ma délégation, je remercie les membres du Comité de l'avoir élue Vice-Présidente et Rapporteur du Sous-Comité. Par son intermédiaire, ma délégation continuera de participer activement aux travaux du Comité, auxquels le Chili attache une grande importance.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Chili pour les chaleureuses paroles de bienvenue qu'il a eues pour mon Premier Ministre et pour les aimables paroles qu'il m'a adressées. Je le prie de transmettre nos félicitations à Mlle Cecilia Mackenna à l'occasion de son élection.

**M. Moreno Fernández** (Cuba) (*interprétation de l'espagnol*) : La séance de ce matin est pour nous autres représentants des pays des Caraïbes un moment heureux, non seulement parce que vous-même, Monsieur le Président, avez été élu pour présider nos travaux cette année, mais aussi parce que nous avons parmi nous S. E. le Premier Ministre de la Grenade. Nous pensons que sa présence augure bien de nos travaux, outre qu'elle marque l'appui du Gouvernement de la Grenade pour votre élection à la présidence et pour le Comité spécial des Vingt-Quatre.

En ma qualité de représentant d'un pays des Caraïbes, je suis fier que, cette année, la présidence soit assumée par un représentant d'un pays de la région. Monsieur le Président, vous pouvez compter sur notre entière coopération et notre plein concours.

J'aimerais aussi féliciter mon ami, M. Farouk Al-Attar, de son élection au poste de Rapporteur; l'Ambassadeur Samana, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, de son élection à la présidence du Sous-Comité; et Mlle Cecilia Mackenna, du Chili, de son élection aux postes de Vice-Présidente et de Rapporteur du Sous-Comité.

Les membres savent que le Représentant permanent de la République de Cuba de l'époque a, en 1994, assumé les fonctions de Président par intérim du Comité spécial, ce qui a permis à ma délégation d'acquérir une certaine expérience des travaux du Sous-Comité. Aujourd'hui, Monsieur le Président, je mets humblement cette expérience à votre disposition, dans l'espoir qu'elle vous aidera dans votre mission pour que, cette année, notre travail soit aussi efficace et fructueux que possible. En d'autres termes, Monsieur le Président, vous sommes à votre entière disposition.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles de chaleureuse bienvenue qu'il a eues pour mon Premier Ministre et des félicitations qu'il m'a adressées. Je le prie de bien vouloir exprimer la reconnaissance du Comité à son collègue, l'ancien Représentant permanent de Cuba, pour la façon magistrale dont il a dirigé les travaux du Comité en 1994.

**M. Keita** (Mali) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait dire combien elle est heureuse et reconnaissante au Premier Ministre de la Grenade d'avoir bien voulu honorer de sa présence — malgré un emploi du temps certainement chargé, ici à New York — notre première réunion du Comité spécial. Nous n'en sommes pas étonnés quand on sait la constance avec laquelle la délégation de la Grenade à l'ONU s'est toujours employée à réaliser les objectifs qui ont été fixés à ce comité dès qu'elle en a été élue membre.

Ma délégation voudrait exprimer ses chaleureuses félicitations à vous-même, Monsieur le Président, et au Rapporteur du Comité spécial, M. Farouk Al-Attar. Elle tient aussi à féliciter chaleureusement le Président du Sous-Comité, l'Ambassadeur Samana, et exprimer sa gratitude à son prédécesseur, l'Ambassadeur Insanally, pour avoir dirigé les travaux du Comité. Notre délégation n'oublie pas non plus le Rapporteur du Sous-Comité, Mlle Cecilia Mackenna. Le dévouement des Rapporteurs, du Comité spécial et du Sous-Comité a été exemplaire à tous points de vue, et on doit reconnaître que la participation active de nombreuses délégations est due au fait que les rapporteurs ont toujours produit à temps les rapports qui nous sont nécessaires pour faire notre travail. Qu'ils en soient vraiment félicités.

À peine mon pays, le Mali, avait-il accédé à l'indépendance et recouvré sa souveraineté et avait été admis à l'ONU, le 28 septembre 1960, que, quatre mois après, il était élu membre de ce comité. Voilà 35 ans que le Mali siège au Comité, où il a toujours essayé de faire preuve de la constance et du dynamisme nécessaires pour participer à ses travaux.

Mon pays en est à sa troisième République. La première a duré de 1960 à 1968; la deuxième, de 1968 à 1991; et la troisième est en vigueur depuis 1992. Depuis 1960, toutes les constitutions de mon pays ont toujours eu comme objectif fondamental et premier la libération totale du continent africain. Dieu merci, cette libération est totale, ou presque. Nos constitutions prévoient également que nous devons faire tout ce qu'il faut pour aider tous les autres peuples du monde à lutter contre l'injustice et l'exploitation et accéder à la souveraineté pleine et entière sur leurs ressources, à la liberté politique, à la liberté économique et autres. C'est à cela que mon pays s'est employé et il ne cessera de s'y employer; ma délégation, qui est fière d'être membre de ce comité, ne ménagera aucun effort pour y parvenir. Aussi sommes-nous disposés à coopérer avec le Bureau du Comité, le Bureau du Sous-Comité et tous les organes du Comité et du Sous-Comité, et cette disponibilité ne fera jamais défaut.

Monsieur le Président, nous vous félicitons de votre élection et vous encourageons dans le travail qui vous attend. Nous devons réussir ce qui nous a été demandé par l'Assemblée générale : parvenir à la libération totale du monde en l'an 2000.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Mali des chaleureuses paroles de bienvenue qu'il a adressées au Premier Ministre de mon pays et de ses félicitations à mon endroit.

**M. Viswanathan** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais m'associer aux souhaits de bienvenue exprimés par mes collègues au Premier Ministre de la Grenade. Sa présence parmi nous est pour le Comité une grande aide morale et un encouragement, que nous apprécions.

Monsieur le Président, ma délégation vous félicite de votre élection à la présidence du Comité et félicite M. Al-Attar de son élection au poste de rapporteur. Nous tenons également à exprimer nos félicitations au Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et à la représentante du Chili de leur nomination au Bureau du Sous-Comité.

Monsieur le Président, le fait que vous assumez la présidence du Comité cette année, que nous considérons

être importante pour les travaux du Comité, revêt beaucoup d'importance pour nous. Premièrement, nous avons entamé les préparatifs de la célébration du cinquantième anniversaire. Comme d'autres représentants l'ont fait remarquer, parmi les succès remportés en 50 années d'existence, la décolonisation est un de ceux dont l'ONU est la plus fière. Deuxièmement, nous avons déclaré les années 90 Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Étant maintenant arrivés en 1995 — à mi-parcours de la Décennie — il est temps d'évaluer le travail des cinq dernières années et de voir ce que nous allons faire au cours des cinq prochaines années. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière aux travaux du Comité cette année.

Depuis le début, mon pays s'est vivement intéressé aux travaux du Comité et y a participé activement; et je puis vous assurer, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de notre coopération et de notre appui.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles de bienvenue qu'il a adressées au Premier Ministre de mon pays et de ses félicitations à mon endroit.

**M. Mwambulukutu** (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais m'associer aux délégations qui ont exprimé leur vive satisfaction au sujet de la présence parmi nous du Premier Ministre de la Grenade alors que nous entamons nos travaux aujourd'hui. Sa présence est un témoignage supplémentaire de l'attachement de votre pays à la décolonisation, alors que l'ONU s'appête à fêter son cinquantième anniversaire et que cinq années seulement nous séparent de la date prévue pour la fin de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme.

Votre accession à la présidence, Monsieur le Président, est extrêmement importante — en fait cruciale — au moment où nous entamons notre dernier sprint vers la décolonisation. Nous sommes également heureux de la réélection, une fois de plus, de M. Farouk Al-Attar au poste de rapporteur. L'élection du représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à la présidence du Sous-Comité est également tout à fait bienvenue, étant donné le rôle que son pays a joué à la présidence de la grande Commission. Il continue de nous apporter son concours dans sa nouvelle capacité. Le rôle joué par Cuba, qui a assumé les responsabilités de Président par intérim avant votre élection à la présidence, Monsieur le Président, a été grandement apprécié. Nous nous félicitons également de la réélection du représentant du Chili au Comité.

L'attachement de la Tanzanie à la lutte contre le colonialisme ne date pas d'hier. Depuis l'indépendance, en 1961, elle n'a cessé de participer aux travaux du Comité, dont elle a assumé la présidence pendant de nombreuses années. Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que vous, et les autres membres du Bureau pouvez compter sur la coopération et l'appui inébranlables de la Tanzanie au moment où nous nous apprêtons à nous attaquer à l'importante tâche qui nous attend.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la République-Unie de Tanzanie des chaleureuses paroles de bienvenue adressées au Premier Ministre de mon pays et de ses félicitations à mon endroit.

**Mme Khan-Cummings** (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom de ma délégation, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence du Comité. Je voudrais aussi exprimer ma satisfaction de voir le Premier Ministre de la Grenade présent parmi nous en cette occasion. Nous tenons à remercier le Premier Ministre de nous honorer de sa présence à New York.

Monsieur le Président, nous sommes certains que vous saurez diriger avec compétence les travaux du Comité pendant les débats qui s'annoncent et que le processus de décolonisation franchira cette année une autre étape alors que nous nous rapprochons de l'année cible fixée par l'Assemblée générale — l'an 2000. Comme l'ont dit d'autres représentants, le travail accompli par le Comité pour faire progresser le processus de décolonisation a été l'un des succès remportés par l'ONU dans ses 50 ans d'histoire.

Nous tenons à vous assurer, Monsieur le Président, de notre entière coopération et de notre plein appui dans l'exécution des tâches qui vous attendent. Permettez-moi aussi de présenter nos félicitations au Rapporteur pour sa réélection à ce poste. Je suis certaine qu'il s'acquittera avec talent de ses fonctions, comme lors de la session précédente. J'aimerais également présenter mes félicitations au Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour son élection au poste de Président du Sous-Comité et à la représentante du Chili pour son élection en tant que Rapporteur. Nous sommes impatients d'oeuvrer avec vous, Monsieur le Président, et avec les autres membres du Bureau.

Je voudrais également exprimer mes remerciements au Président sortant, le Représentant permanent de Cuba, pour son travail acharné et sa diligence et pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Comité au cours de

la session précédente. Je lui offre mes meilleurs voeux, étant donné qu'il se prépare à quitter l'ONU.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la représentante de la Trinité-et-Tobago pour les aimables paroles de bienvenue qu'elle a adressées au Premier Ministre grenadin et pour les félicitations qu'elle m'a transmises.

Je donne la parole au représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

**M. Wilson** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection au poste de Président du Comité spécial et de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de la Grenade, qui participe à la présente séance afin d'assister à ce moment historique.

Je voudrais aussi exprimer mes félicitations à M. Farouk Al-Attar pour sa réélection en tant que Rapporteur, au Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour son élection en tant que Président du Sous-Comité et à la représentante du Chili pour son élection en tant que Rapporteur du Sous-Comité.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, mon pays est géographiquement distant du vôtre d'à peine quelque trois milles. En tant qu'États Membres de la région des Caraïbes, nous avons participé ensemble aux travaux de diverses organisations. Nous avons participé ensemble aux premières luttes menées pour permettre à nos pays de devenir indépendants des puissances coloniales et nous l'avons fait avec un certain succès.

C'est la première fois que je participe à une séance du Comité spécial. En tant qu'observateur, je suis pleinement convaincu que, au cours de la présente session, je ferai part aux autorités compétentes du Comité de notre volonté d'en devenir un membre actif.

Enfin, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer mes meilleurs voeux de succès dans l'accomplissement de votre mandat, dont vous vous acquitterez certainement avec votre compétence et votre courage habituels.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour les aimables paroles de bienvenue qu'il a adressées au Premier Ministre grenadin et pour les félicitations qu'il m'a présentées. Je lui exprime aussi tous mes voeux de succès

lorsque sa demande d'adhésion au Comité sera examinée par les autorités compétentes.

Je donne la parole au Rapporteur.

**M. Al-Attar** (Rapporteur du Comité) (*interprétation de l'arabe*) : Tout d'abord, j'aimerais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de cet important comité. Ma délégation est convaincue que votre compétence de diplomate et votre expérience en tant qu'Antillais seront utiles à toute la région des Caraïbes, qui comprend encore des territoires n'ayant toujours pas accédé à l'indépendance. Vos talents et votre expérience aideront certainement le Comité à connaître le succès dans ses travaux. En outre, la présence du Premier Ministre de la Grenade à cette séance montre clairement l'intérêt que porte la Grenade aux travaux du Comité.

J'aimerais remercier les membres du Comité pour la confiance qu'ils ont manifestée à mon égard en me réélisant au poste de rapporteur et leur dire que je ferai tous les efforts possibles, en coopération avec le Président et les autres membres du Bureau, pour permettre au Comité de remplir son mandat avec succès. Cette décennie doit être celle où nous mettrons un point final à la colonisation.

Nous tenons à féliciter le Représentant permanent de la Papouasie-Nouvelle-Guinée pour son élection en tant que Président du Sous-Comité et à Mlle Cecilia Mackenna, du Chili, pour son élection en tant que Rapporteur.

En cette occasion, nous devons aussi rappeler l'excellent travail accompli par l'ancien Représentant permanent de Cuba au poste de Président en exercice du Comité l'an dernier, et le représentant de la Tunisie au poste de Président du Sous-Comité.

De nouveau, je remercie les membres du Comité de la confiance qu'il m'ont démontrée et j'exprime l'espoir que le Comité donnera dûment la preuve de sa grande importance pour l'ONU compte tenu de tout ce qu'il a déjà fait et continuera de faire d'ici à la fin de la décennie.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Rapporteur des paroles de bienvenue qu'il a adressées au Premier Ministre grenadin et des paroles de félicitation qu'il a exprimées à mon endroit.

Je saisis cette occasion, au nom de tous les membres du Bureau qui viennent d'être élus, notamment ceux qui sont absents et qui n'ont donc pas la possibilité de le faire eux-mêmes, c'est-à-dire au nom de M. Samana, Président du Sous-Comité, et de Mlle Cecilia Mackenna, Rapporteur et Vice-Présidente du Sous-Comité, pour exprimer notre reconnaissance au Comité.

La date de la prochaine séance du Comité sera annoncée dans le *Journal*.

*La séance est levée à 12 h 20.*